

CABINET DU PRESIDENT										
PRES	JVA	JCT	AJC	N°	76					OJ
06 01 2010										
AM	SW	MB	FAG	PCY	HK	JMA	CMA	ISC	OD	
MEMBRE RESPONSABLE: AIC								ARCHIVES: X		

José Manuel Barroso
Président de la Commission européenne
1049 BRUXELLES
Belgique

Lettre à Monsieur Barroso concernant la consultation sur la future stratégie UE 2020

Paris, le 23 décembre 2009

Monsieur le Président,

C'est avec un grand intérêt que l'Institut de la Protection Sociale Européenne (Ipse) a pris connaissance de la consultation sur la future stratégie « UE 2020 » que vous avez lancée le 24 novembre dernier.

L'Ipse est une association comptant parmi ses membres des organismes mutualistes et paritaires de la protection sociale. Créée en 1989, elle a pour objectif la construction d'une protection sociale solidaire en favorisant le dialogue social et le débat autour d'un modèle social européen. Ainsi, est-elle particulièrement sensible aux questions d'inclusion sociale, et plus largement de lutte contre la pauvreté, d'égalité des chances ou encore d'accès à un travail décent, et de soutenabilité des régimes de protection sociale. C'est donc avec une grande attention que l'Ipse se penche actuellement sur la future stratégie « UE 2020 », souhaitant grandement que l'Union européenne réponde à certains défis sociaux dans les dix prochaines années, défis d'autant plus importants que le contexte de crise actuel met particulièrement à mal le bien-être de nombre de citoyens européens.

L'Ipse entend donc tout naturellement faire part de ses remarques concernant la nouvelle stratégie « UE 2020 » en répondant à la consultation de la Commission européenne.

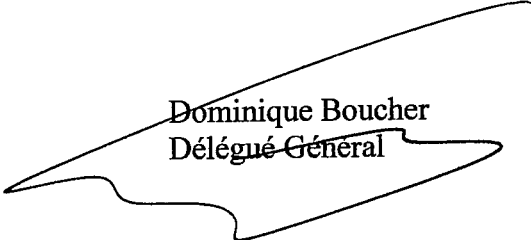
Toutefois, l'Ipse juge le délai imparti pour répondre à cette consultation beaucoup trop court. Nous considérons en effet qu'un programme aussi ambitieux et important que la future stratégie de l'UE nécessite une réflexion poussée et une consultation de grande ampleur, auxquelles tous les acteurs de l'Europe doivent être conviés. Or, le délai actuel de deux mois pour la consultation et de quatre mois pour l'adoption du texte, en mars 2010, paraît beaucoup trop court pour élaborer un travail réellement pertinent à ce sujet ; nous pensons notamment que le Parlement ne disposera pas du temps nécessaire pour débattre pleinement sur la nouvelle stratégie.

Par ailleurs, un délai si restreint nous semble d'autant moins souhaitable que la stratégie de Lisbonne n'arrive à terme qu'à la fin de l'année 2010. Cette échéance offre encore aux différents acteurs de l'Union européenne un temps non négligeable pour peaufiner la future stratégie et l'enrichir grâce aux apports de nombreux avis et débats.

Encore une fois, nous sommes convaincus que cette nouvelle stratégie doit être le fruit d'un véritable consensus entre les acteurs concernés, afin de maximiser ses chances de réussite dans les dix années à venir. Dans ce sens, il nous paraît évident que l'élaboration d'un texte à la fois ambitieux et réaliste nécessite davantage de temps.

En conséquence, Monsieur le Président, l'Ipse et ses membres jugent nécessaire de repousser la date limite de cette consultation puis l'adoption du texte à décembre 2010, sous la présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Espérant sincèrement que notre demande sera entendue, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Dominique Boucher
Délégué Général

Copie : Catherine Day

**REPONSE DE L'INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE EUROPEENNE (IPSE)
A LA CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LA FUTURE STRATEGIE « UE 2020 »**

Qui sommes-nous ?

L'ipse est une association qui réunit en son sein des **organismes mutualistes et paritaires de la protection sociale**. Créée en 1989, elle a pour objectif la construction d'une protection sociale solidaire en favorisant le dialogue social et le débat autour d'un modèle social européen. Ainsi, est-elle particulièrement sensible aux questions d'inclusion sociale, et plus largement de lutte contre la pauvreté, d'égalité des chances ou encore d'accès à un travail décent et bien sûr de viabilité des régimes de protection sociale.

Observations générales :

Un délai de réponse trop court : L'ipse a envoyé une lettre au président de la Commission européenne, datée du 23 décembre 2009, soulignant que le délai proposé pour la consultation est bien trop court pour élaborer un texte aussi ambitieux que cette nouvelle stratégie. L'ipse réaffirme donc tout d'abord qu'il est nécessaire que les différents acteurs de l'Europe et les institutions européennes disposent d'un temps plus long pour parachever cette stratégie ; une date limite fixée à décembre 2010, sous la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, nous semble bien plus appropriée.

Une analyse peu prudente de la sortie de crise : à la lecture du document, il nous est apparu que la Commission européenne considère la crise comme sur le point d'être terminée. Il s'agit là, à notre avis, d'une analyse un peu hâtive de la situation : les crises économique et sociale risquent de perdurer encore quelques années et comme l'a souligné Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001, lors d'une conférence le 11 janvier dernier, une nette reprise ne pourrait être attendue qu'à partir de 2012 voire 2013. Il est préférable de tenir compte de cette fragilité pour fonder la stratégie UE2020 de la façon la plus réaliste possible.

Une stratégie trop peu novatrice et un retrait du social: l'ipse regrette que cette nouvelle stratégie « UE 2020 » ne marque pas d'évolution notable par rapport à la stratégie de Lisbonne, en ne prenant notamment pas assez en compte les difficultés sociales, que le contexte de crise appelle à considérer. La protection sociale nous semble, à notre grand regret, apparaître ici comme un élément secondaire de la stratégie et non comme un domaine de développement durable à même non seulement de soutenir les individus et nos sociétés mais également de contribuer activement à la compétitivité.

NOTRE PROPOSITION

**LA PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE : SECURISATION DE LA FLEXIBILITE, GARANTE DE L'INTERET GENERAL ET MOTEUR DE LA
COMPETITIVITE**

Dans ce document de travail, il est souligné à plusieurs reprises qu'un des objectifs de l'Union européenne est de « renforcer », d' « améliorer la **compétitivité** ». Un tel objectif doit constituer un instrument essentiel **au service de l'intérêt général**, valeur centrale de l'activité de nos adhérents. Néanmoins, la recherche de la compétitivité doit s'accompagner **d'une protection sociale solidaire et accessible à tous**, amortissant les aléas économiques et sociaux touchant les individus, et concourant ainsi par ailleurs, comme l'illustrent les modèles nordiques, à l'amélioration de la compétitivité. Dans ce sens, nous insistons particulièrement sur la nécessité de développer davantage « des systèmes sociaux et de protection sociale modernes ».

Concernant la **flexisécurité**, l'Ipse a organisé, le 3 et 4 juillet 2008, une rencontre au Parlement européen de Strasbourg intitulée « *La protection sociale, une sécurisation de la flexibilité du travail en Europe* ». **La protection sociale nous apparaît comme indissociable de la flexisécurité**, notamment pour **les travailleurs indépendants**, souvent économiquement subordonnés, mais peu protégés. Une plus grande flexibilité dans l'emploi rend donc essentiel le développement d'une protection sociale adaptée. S'il est vrai que la protection sociale relève de la compétence nationale des Etats membres, l'Union européenne dispose toutefois d'un impact certain dans le domaine social, avec le concours des **partenaires sociaux**, et notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la **Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux**. Nous approuvons à ce sujet le futur commissaire chargé de l'emploi et des affaires sociales, **László Andor**, qui a souligné lors de son audition au Parlement européen l'importance « d'avoir une entente sur un engagement en faveur de l'Europe sociale et d'accorder une importance à l'agenda social dans le cadre de la stratégie de l'UE 2020 ».

Vous soulignez par ailleurs à juste titre que « **l'éducation** est l'un des moyens les plus efficaces de combattre les inégalités et la pauvreté ». Nous regrettons toutefois que l'autre pendant de **l'employabilité** qu'est la **protection sociale** n'apparaisse pas au même niveau dans ce document de travail. Son importance pour soutenir la cohésion sociale et empêcher que des populations sombrent dans l'exclusion est indiscutable. Ainsi, devrait-elle être d'autant plus mise en avant que cette année **2010 est celle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.

Afin de servir **l'intérêt général**, nos adhérents développent des activités **d'assurance solidaire** de **personnes** conformes aux valeurs qui les identifient, avec la volonté de garantir une protection sociale optimale à chaque individu et satisfaisant les impératifs de la cohésion sociale. Ces organismes s'affirment également par leur **action sociale** forte (prestations non contributives), indissociable de leur activité et qui permet d'accompagner les individus dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer tout au long de leur vie et garantir leur **sécurité**. Enfin, ils se caractérisent par les principes de **non-lucrativité**, de proximité, de gouvernance paritaire et mutualiste, satisfaisant aux règles de la **démocratie participative**.

Enfin, nos organismes adhérents sont des **entreprises compétitives**. Gestionnaires dans plusieurs Etats membres de fonds d'actifs conséquents, ils ont su, grâce à une **gestion prudente**, résister à la crise, comme a pu le démontrer une étude menée dernièrement par l'Ipse (*Analyse transversale des conséquences des crises financière et économique sur la protection sociale des individus*, étude proposée par le Conseil d'orientation de l'Ipse). A travers notamment l'organisation d'une **solidarité entre actifs et retraités**, et le souci de provisionner des droits en toute sécurité, ces entreprises sont résolument tournées vers le **développement durable**, contribuant ainsi à l'« **économie sociale de marché durable** ».

Pour cette nouvelle stratégie, il nous semble donc important d'insister sur les nécessités d'« œuvrer collectivement », d'« action collective » citées dans ce document. Ces valeurs de **responsabilité collective, de solidarité, donc d'intérêt général** sont aussi les nôtres. C'est dans ce sens que nous voudrions comprendre la nécessité d'un programme qui placerait « les hommes et la responsabilité au premier plan ».

L'Ipse se propose donc de continuer à œuvrer auprès des Institutions européennes, des partenaires sociaux et de nos partenaires ONG sociales. Nos priorités actuelles portent sur la mise en place d'une plateforme commune aux familles de l'économie sociale de la protection sociale (mutualistes, paritaires) et la réalisation d'un livre blanc sur l'efficience de la solidarité.